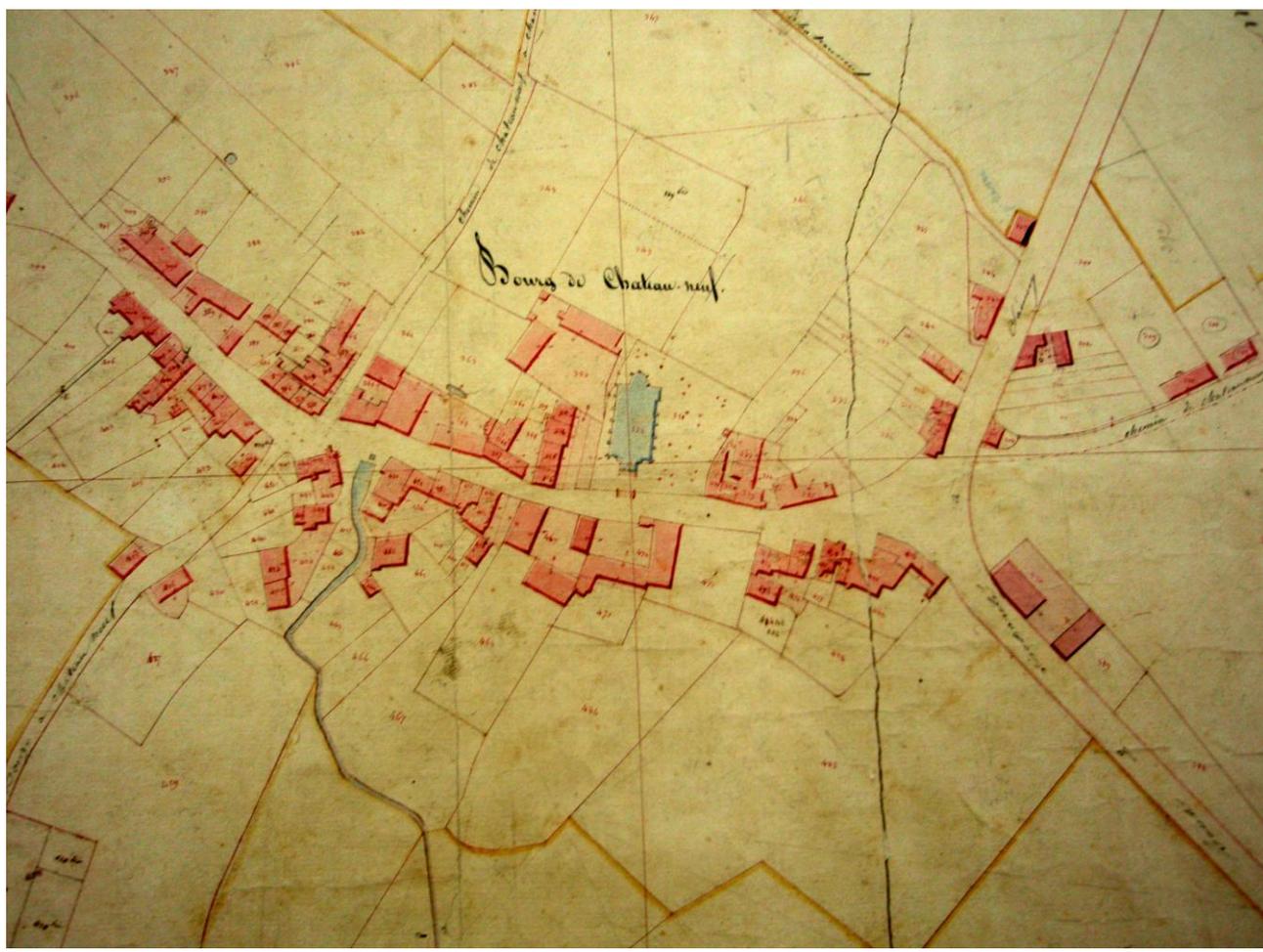


Documents pour servir à l'histoire ancienne
du village et des habitants de

Châteauneuf Val-de-Bargis

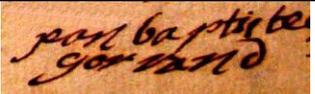
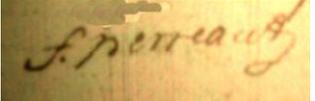
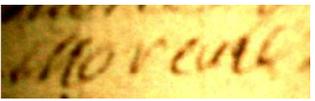
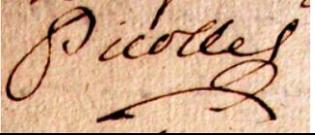
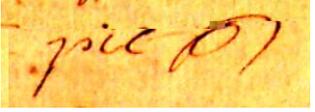
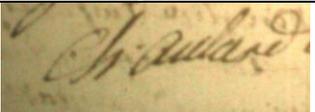


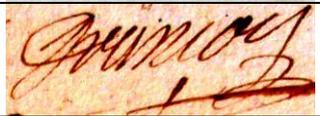
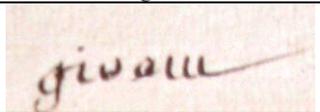
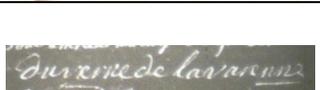
Le bourg de Châteauneuf-Val-de-Bargis (Nièvre) - plan cadastral de 1826

Cahier n° 16 : un colporteur savoyard à Châteauneuf (1750)

Un colporteur savoyard à Châteauneuf : d'un duché l'autre (1750)

Par ordre d'entrée en scène (1750)

NOM :	AGE :	PROFESSION :	SIGNATURE :
GORRAND Jean-Baptiste	40	mercier-colporteur <i>savoyard de nation</i>	
PERREAU François	?	buraliste des octrois	
MOREAU Henri († à Châteauneuf le 9 septembre 1748 à l'âge de 70 ans <i>environ</i>)	†	marchand de bois, fermier, menuisier, cabaretier	
PICOLET Jean	51	procureur fiscal de Nannay, marchand, cabaretier, aubergiste, praticien	
PIC François	41	cabaretier, aubergiste, boulangier, praticien, fabricien	
BONNET Jean-Baptiste	36	laboureur-notaire, procureur fiscal, fermier	
MASSÉ Françoise	~ 25	servante-domestique	<i>a declarez ne scavoir signer</i>
BONNET François	25	"sonneur"	<i>a declarez ne scavoir signer</i>
POUBEAU Joseph	?	marchand, syndic	<i>a declarez ne scavoir signer</i>
AULARD Charles	41	curé	

BROSSARD Gaspard	19	marchand de bois, notaire, procureur fiscal	
GERMAIN Marie, veuve PETIT	47	marchande de bois	
MALVILLE François	~ 58	chirurgien	
FRANCOIS Humbert	?	maître-tailleur	
PETIT Jean	35	laboureur	<i>a declarez ne scavoit signer</i>
GIRAULT Louis	75	maréchal	
DU VERNE DE LA VARENNE Jean-Claude	26	noble	

*Toute ressemblance avec des personnages
ayant réellement existé est la bienvenue.*

XXX



Vue du bourg - Collection d'André Devallière



St-Jean-de-Belleville (Archives départementales de la Savoie)

C'est en 1741, à la belle saison, que Jean-Baptiste Gorrand quitte les hauteurs de sa Savoie natale. Mercier-colporteur, fils de marchand, il n'en est certainement pas à son premier voyage mais il ne s'agit pas cette fois-ci d'une banale migration saisonnière. C'est à un exil durable, sinon définitif, que nous allons assister. En effet, le départ s'effectue dans des conditions pour le moins inhabituelles. Ordinairement, l'activité du colporteur s'exerce en hiver, à la morte saison agricole - l'été, en effet, est une période pendant laquelle nul ne saurait se soustraire aux travaux des champs ;



d'autre part, le colporteur circule en solitaire ou accompagné d'un fils, d'un frère, d'un compagnon, mais certainement pas d'une famille qui ne peut que le ralentir et l'encombrer. Or c'est tout le clan Gorrand qui prend la route, une dizaine de personnes au total : femme, enfants (deux filles de 5 ans et 3 ans et un nourrisson), parents, frère, soeur, beau-frère... En quittant Saint-Jean-de-Belleville (Savoie), la famille Gorrand tente de tourner la page, avec tous les risques que cela comporte. Certes, la réussite affichée de quelque précurseur - certains colporteurs ont fait fortune et ont su le faire savoir - a pu l'inspirer mais on imagine que c'est avant tout la nécessité qui la jette ainsi sur les routes. Il s'agit vraisemblablement

d'échapper à la misère et à la faim... ou peut-être - qui sait ? - à la milice (qui enrôle, par tirage au sort, pour un service de huit, douze ou vingt ans). Il faut enfin souligner

que ce départ est également une expatriation puisque la Savoie de ce temps est un duché indépendant.

Bénéficiant de l'expérience de leurs prédécesseurs (on estime le nombre de ces colporteurs savoyards à plusieurs milliers), les Gorrard s'en vont par les chemins, rêvant peut-être vaguement à la capitale française ou à quelque destination plus exotique encore ; à moins qu'ils n'aient déjà en tête les terres bourguignonnes car l'existence, à cette époque, d'un mouvement migratoire de la Tarentaise vers la Bourgogne est avérée. Le voyage dure des jours, sinon des semaines. Pour gagner leur vie, hommes et femmes louent leurs bras de ferme en ferme. Les épreuves se succèdent, inévitablement. Parmi celles-ci figure la mort du plus jeune des enfants, Barthélémy, âgé de quelques mois seulement. C'est à Châteauneuf-Val-de-Bargis, dans le duché de Nivernais, à la fin de l'été 1741, que survient le funeste événement. Ce décès¹ est-il à l'origine de l'installation des Gorrard à Châteauneuf ? Rien ne permet de l'affirmer : les considérations économiques, comme toujours, ont dû primer. Si les Gorrard ont choisi la sédentarisation, c'est probablement, avant tout, parce qu'ils ont trouvé sur place des conditions favorables à leur installation. Mais pourquoi à Châteauneuf ? A ce jour, rien n'indique qu'ils y disposaient d'un relais particulier. On note en revanche que leur arrivée en terre nivernaise coïncide peu ou prou avec la saison des moissons. Or qui dit moissons dit, bien sûr, embauche d'une main-d'oeuvre saisonnière, locale ou de passage. La famille Gorrard - forte de sa dizaine de membres - a pu intéresser un employeur local. A défaut d'être certain, le scénario selon lequel les Gorrard auraient été embauchés par un fermier du cru semble plausible. Les moissons terminées, le colporteur savoyard aurait simplement repris son activité habituelle, dans une région désormais plus familière. De toute évidence, Jean-Baptiste Gorrard a dû trouver, dans la petite ville nivernaise, un terrain propice à son commerce. Cependant, si l'on se fie aux rôles fiscaux, les premières années sont difficiles. Le montant de son impôt est équivalent à celui d'un manoeuvre au revenu médiocre (4 livres 15 sols²). Mais, peu à peu, les choses s'améliorent. Vingt ans plus tard, ce montant est multiplié par trois - ce qui donne à penser que ses revenus ont dû sensiblement augmenter, peut-être dans la même proportion. Le rôle d'impôt de 1760³ fait état de sa qualité de *bisouart*⁴, c'est-à-dire de... colporteur. Autrement dit, deux décennies de sédentarisation n'ont rien changé à ses activités. Seul changement, notable il est vrai : il dispose désormais d'une sorte de magasin en plein bourg, situé presque en face de l'église. La famille s'est établie définitivement à Châteauneuf. Les registres des curés castelneuviens enregistrent régulièrement les heurs et malheurs familiaux.

En cet été 1741⁵, l'annuaire des métiers castelneuvien s'enrichit donc de son premier mercier-colporteur. Est-il tout à fait le bienvenu ? On peut en douter. Une

¹ 26 août 1741 - Registre paroissial de Châteauneuf-Val-de-Bargis (Nièvre)

² 1 C 62 - Archives départementales de la Nièvre

³ 1 C 72 - Archives départementales de la Nièvre

⁴ Selon Edmond Duminy dans la *Revue du Nivernais* (1897), le nom de *bisouart* avait été donné aux colporteurs parce qu'ils portaient des vêtements de couleur brune ou bise.

⁵ 26 août 1741 - Registre paroissial de Châteauneuf-Val-de-Bargis (Nièvre)

partie des habitants du bourg le considère probablement sans aménité particulière - d'autant plus qu'il est savoyard, c'est-à-dire étranger, et parle probablement un français mâtiné de son patois d'origine. Son activité de colporteur suscite peut-être également la méfiance - on ne sait jamais où il est exactement - et il est possible qu'il soit l'objet d'une surveillance particulière et de contrôles répétés. En effet, les registres de l'époque font état de l'existence d'un certain François Perreau, *buraliste des octrois*⁶, dont la fonction consiste précisément à contrôler, et à taxer, les marchandises en circulation. La perception de ces droits engendre la multiplication dans le pays de sortes de barrières douanières intérieures, lesquelles servent d'ailleurs également, au moins dans les grandes villes, à contrôler les étrangers et à refouler les mendiants. Mais Châteauneuf n'est qu'un bourg... Peut-on vraiment y imaginer une barrière d'octroi, même rudimentaire, forcément rudimentaire ? Aucun autre document ne corrobore pour l'instant cette hypothèse mais elle est évidemment évocatrice. On imaginera donc le buraliste des octrois, François Perreau, penché sur la *balle* - le gros sac de toile - transportée par Jean-Baptiste Gorrard. Que contient-elle, d'ailleurs ? Selon les dictionnaires anciens, il ne faut pas donner au mot "mercier" une acception trop étroite. On y trouve sans doute un aimable fourre-tout, propre à séduire la paysanne : étoffes, dentelles, colifichets, mercerie, papeterie, quincaillerie... Quelques années plus tard, Jean-Baptiste Gorrard recentre son activité sur le seul commerce des étoffes (1748).

Le Châteauneuf de l'époque compte, au moins, une auberge. C'est peut-être sous son toit que les Gorrard, les premiers temps, trouvent asile. Bien accueillis ou non, ils ont tôt fait de s'habituer à leurs nouveaux voisins du bourg car ceux-ci, alors, ne sont guère plus de cent cinquante, répartis en une petite trentaine de familles et occupant autant de maisons. En 1750, en effet, Châteauneuf compte au total deux cent dix feux⁷ (cellules familiales élargies), soit un peu plus de mille habitants répartis entre sa trentaine de hameaux. On sait, grâce à un recensement⁸, que le bourg, en 1820, réunit douze pour cent de la population totale. En reprenant ce pourcentage - généreux -, cela donne, pour 1750, environ cent vingt habitants. Ce petit nombre peut surprendre mais il faut se représenter que le bourg, alors, n'a pas grand-chose à voir avec celui que nous connaissons. Toute sa partie haute, la partie *moderne*, n'existe tout simplement pas (pas plus, faut-il le dire, que la RN 151). Le Châteauneuf historique se situe au bas du bourg actuel et s'étend, grosso modo, de la route de Donzy (simple chemin, à l'époque) à l'église, sur un axe nord-sud. On trouve, au nord de l'édifice, une trentaine de maisons disposées de part et d'autre du *grand chemain* menant à La Charité avec une extension, côté ouest, à la hauteur des sources de la Syllandre (ces sources étant sans doute à l'origine de l'installation des premiers occupants des lieux⁹). La plupart de ces maisons sont vraisemblablement couvertes de chaume, quelques-unes de tuiles ou de bardeaux¹⁰. L'église, flanquée de son

⁶ 23 novembre 1751 - Registre paroissial de Châteauneuf-Val-de-Bargis (Nièvre).

⁷ 1 C 63 - Archives départementales de la Nièvre

⁸ 6 M 064 / 1 - Recensement de 1820 - Archives départementales de la Nièvre

⁹ Lucien Charrault - « Histoire de Châteauneuf-Val-de-Bargis » - 1908

¹⁰ Le bourg de Montsauche-les-Settons, en 1834, se compose également de 30 maisons, dont 25 sont couvertes de chaume. (Abbé Charrault - « A l'Ombre du Morvan »)

presbytère et d'un cimetière aujourd'hui disparu, marque donc la limite sud du bourg. On ne trouve, au-delà de cette limite, que quelques rares bâtiments épars. L'église n'est d'ailleurs pas celle que nous connaissons aujourd'hui. Plus petite et, surtout, en piteux état, elle est reconstruite en 1824 (le presbytère est agrandi et restauré en 1822 et le petit cimetière - qui se trouve sur le flanc sud de l'église - est fermé la même année¹¹). Face à elle, de l'autre côté de la place, on trouve un très ancien domaine (XIII^e siècle)¹² : le fief du Bazin, lequel a laissé une trace sinon dans la mémoire locale du moins dans la toponymie (le cadastre de 1940 situe les Basineries au sud de la route nationale). Il s'agit d'une métairie, propriété des chartreux de Bellary, qui s'étend sur une vingtaine d'hectares et comprend grand corps de logis, grange, écurie, cour, jardin, chènevière (champ de chanvre), prés, terres labourables et non labourables et pâtureaux (prés où l'on fait pacager les boeufs)¹³. Les mots « corps de logis » désignent ordinairement le bâtiment principal d'une construction imposante. On sait que le notaire Bonnet utilise ces mêmes mots pour qualifier le manoir de Chaume ou du domaine du Pont (Châteauneuf). On peut donc légitimement envisager qu'une construction du même type se dresse à la place de l'actuelle école, en face de l'église. Le cheptel du Bazin, en 1750, n'est pas connu mais, vingt ans plus tard¹⁴, il se compose comme suit : 4 juments, 2 vaches, 1 veau, 1 génisse, 2 truies, 6 petits cochons, 2 boeufs, 17 brebis - le tout d'une valeur de 1 135 livres et 4 sols. Sur le plan économique, cette métairie joue certainement un rôle de premier plan en fournissant du travail au petit peuple castelneuvien, notamment au moment des moissons (les Gorrard furent peut-être au nombre des moissonneurs). Selon les usages de l'époque, le fermier du Bazin, Henri Moreau (1738)¹⁵, partage son temps entre diverses activités : fermier, il est également menuisier et cabaretier. Son cabaret se situe donc vraisemblablement juste en face de l'église (avec l'aval des chartreux ?), à laquelle il doit livrer une concurrence certaine - en tout cas sur la partie masculine de la population (la fréquentation du cabaret est interdite pendant l'office). Le Bazin n'est pas le seul domaine du bourg ; on en trouve d'autres : le fief du Champ-du-Lac, évoqué par l'abbé Charrault, le domaine du Bourg¹⁶ - propriété d'une famille noble de Châteauneuf, vaste d'une dizaine d'hectares. Les archives font également état d'une petite manufacture accensée par les chartreux, la Martellerie¹⁷, s'étendant sur un demi-hectare et comprenant jardin, chènevière et vigne, située, si l'on peut dire, dans le *faux bourg* de Châteauneuf (c'est-à-dire à l'extérieur du bourg) et adossée au "Grand Cimetière" ou "Grande Chaume" (cimetière en réalité à peine plus étendu que celui de l'église). A propos des cimetières de Châteauneuf, l'historien Romain Baron évoque un cimetière antique, situé à l'emplacement de l'actuelle place du Colonel-Roche¹⁸, et rapporte que l'on y aurait découvert des sarcophages mérovingiens.

¹¹ O 064 article 1 - Archives départementales de la Nièvre

¹² Lucien Charrault - « Histoire de Châteauneuf-Val-de-Bargis et de la Chartreuse de Bellary » - 1908

¹³ 3 E 8 / 7 - 21 janvier 1753 - Archives du notaire J.-B. Bonnet - Archives départementales de la Nièvre

¹⁴ 3 E 8 / 10 - 26 septembre 1768 - Archives du notaire J.-B. Bonnet - Archives départementales de la Nièvre

¹⁵ 1 C 61 - Rôle de taille de 1738 - Archives départementales de la Nièvre

¹⁶ 1 C 61 - Rôle de taille de 1738 - Archives départementales de la Nièvre

¹⁷ 3 E 8 / 16 - 5 mars 1786 - Archives du notaire N. Bonnet - Archives départementales de la Nièvre

¹⁸ Romain Baron - « Les différents noms de Châteauneuf-Val-de-Bargis, Nièvre » - Revue internationale d'onomastique, n° 4 - 1968

Jean-Baptiste Gorrard ne tarde pas à établir d'utiles relations avec certains de ses nouveaux voisins et, singulièrement, avec les plus importants d'entre eux. De ses huit enfants, cinq vont naître à Châteauneuf. A chaque fois - et ce n'est évidemment pas un hasard -, parrains et marraines sont issus de la bonne société locale. La personnalité de leur père n'y est pas étrangère : c'est un homme encore jeune (31 ans à son arrivée¹⁹), entreprenant, actif, ambitieux, manifestant un évident appétit de réussite. Sur ce point, le fait de résider au bourg ne peut que servir ses intérêts. En effet, on y trouve une population qui ne se confond pas avec celle des hameaux environnants, essentiellement agricole. On y côtoie des nobles (les du Verne de la Varenne, par exemple), des bourgeois, des marchands - dont au moins trois cabaretiers (mais pas de boucher avant 1762) -, des chirurgiens, divers officiels civils et religieux - curé, marguillier, syndic (ancêtre de notre maire), lieutenant, sergent des tailles, huissiers, notaire, procureurs fiscaux (de Châteauneuf, de Chasnay et de Nannay) -, plusieurs artisans - bourrelier, tailleurs, perruquier, couvreur, maréchal, menuisier -, un charbonnier, un pionnier (défricheur) et, bien sûr, quelques manoeuvres. Il faut ajouter à cette liste un contingent de veuves, dont il est difficile d'estimer l'importance mais qui ne doit pas être négligeable. Enfin, c'est parmi les habitants du bourg que l'on trouve le plus grand nombre de citoyens exemptés du paiement de l'impôt...

Homme d'initiatives, Jean-Baptiste Gorrard ne tarde guère à multiplier les contacts. Sa vie sociale est bien remplie. Peut-être s'exerce-t-elle, au moins en partie, dans les cabarets de Châteauneuf. En 1750, le bourg en abrite au moins trois : celui de la veuve de l'ancien fermier du Bazin, celui de Jean Picolet - dont l'enseigne est une fleur de lys²⁰ - et celui de François Pic, 41 ans - signalé par un *bouchon*²¹ (rameau de feuillages fixé au-dessus de la porte et servant d'enseigne). Les relations entretenues par Jean-Baptiste Gorrard avec le premier des deux hommes sont suffisamment étroites pour qu'un fils, une fille et l'épouse du cabaretier parrainent trois de ses enfants²² à leur naissance. Il est vrai que Jean Picolet, 51 ans, n'est pas n'importe qui à Châteauneuf. Comme il l'ignore sans doute, son nom de famille est le premier à avoir été inscrit dans le registre paroissial (baptême de Simon Picolet, 25 septembre 1659²³). Fils d'un honorable marchand et d'une *honneste femme*, procureur fiscal de Nannay, il a deux mariages derrière lui : le premier²⁴ avec une jeune fille de bonne famille, le second²⁵ avec la veuve d'un marchand-émailleur de Nevers. A chaque fois, il a choisi ses témoins au sein de la bourgeoisie, voire de la petite noblesse. Les deux cabaretiers jouent, en ville, un rôle de premier plan. *Praticiens* (c'est-à-dire ayant quelques notions de droit) et sachant signer, ils sont régulièrement mis à contribution par le notaire local, Jean-Baptiste Bonnet, auquel ils servent de

¹⁹ Jean-Baptiste Gorrard est né le 25 juin 1710 à Saint-Jean-de-Belleville (Savoie).

²⁰ 3 E 8 / 4 - 30 juin 1749 - Archives du notaire J.-B. Bonnet - Archives départementales de la Nièvre

²¹ 3 E 8 / 6 - 7 avril 1749 - Archives du notaire J.-B. Bonnet - Archives départementales de la Nièvre

²² 21 avril 1745, 18 octobre 1748 et 22 novembre 1751 - Registre paroissial de Châteauneuf

²³ 5 Mi 275 / 1044

²⁴ 19 août 1727 à Châteauneuf avec Marie Bonnet - Registre paroissial de Châteauneuf

²⁵ 19 janvier 1739 à Châteauneuf avec Marie Alliot - Registre paroissial de Châteauneuf

témoins. On retrouve la signature de l'un ou de l'autre, et parfois des deux, sur la plupart des actes du notaire de Châteauneuf. Malgré l'existence, attestée, d'une étude notariale, de nombreux actes sont explicitement conclus au cabaret - où louis d'or et écus d'argent changent de main à la vue du notaire. L'opération y gagne sans doute en convivialité et chacun y trouve son compte. L'encre et les plumes utilisées par le notaire Bonnet lui sont peut-être apportées - qui sait ? - par la jeune servante-domestique de l'aubergiste, Françoise Massé. En 1749, celle-ci se marie avec le marguillier de Châteauneuf (le *sonneur*), François Bonnet. On n'est pas surpris de constater que son contrat de mariage²⁶ est rédigé au cabaret. Mineure (c'est-à-dire âgée de moins de 25 ans), originaire du village voisin de Champlemy, Françoise Massé est la fille d'un couvreur d'*essis* (les *aissis* sont des petites planches utilisées en couverture, souvent de chêne). La dot de la mariée se compose d'un lit garni de sa couette et de son coussin, d'une chaudière, d'un poêlon, de quelques draps et, surtout, d'un coffre fermant à clef (mais qui ne sera remis aux jeunes gens que deux ans plus tard !). Le futur offre à la future la somme de trente livres, que celle-ci lui donne ou non une descendance. Sitôt mariée, la jeune femme s'installe aux côtés de son époux, dans la maison de ce dernier, en plein bourg. S'agit-il de la maison Bonnet évoquée par les archives ? Vraisemblablement pas. Les Bonnet vivant à l'époque à Châteauneuf sont si nombreux, et les homonymies sont si fréquentes (une bonne dizaine de surnoms²⁷ aident à les distinguer), qu'il est difficile de reconstituer les différentes familles et, plus encore, de les situer géographiquement. Mais si l'on se limite au bourg (on trouve des Bonnet dans presque tous les hameaux de Châteauneuf), un critère, sans doute pertinent, permet de procéder à un premier tri : le niveau social des individus. Ainsi, il semble qu'il y ait au bourg deux familles de ce nom : une famille de manoeuvres à laquelle se rattache le marguillier qui vient d'être évoqué, François Bonnet, et une famille de praticiens et de notaires royaux, celle du notaire Jean-Baptiste Bonnet.

Tout notaire qu'il soit, Jean-Baptiste Bonnet, 36 ans²⁸, pousse également la charrue, semble-t-il du côté du Pressour, en association avec son frère (nous sommes en un temps où la communauté familiale, *taisible*, est la règle). Dans la famille, on est à la fois notaire et laboureur. Malheureusement, les archives des ancêtres de Jean-Baptiste Bonnet - qui furent également ses prédécesseurs - ont disparu. Les liasses notariées les plus anciennes rédigées par un notaire de Châteauneuf (1739) sont donc les siennes (la présente étude s'en est d'ailleurs abondamment nourrie). Au cours de l'année 1750, Jean-Baptiste Bonnet signe, au total, quarante-quatre minutes²⁹ : baux, obligations, donations, contrats de mariage, constitutions de communauté, testaments, inventaires après décès, partages d'héritages... A moins d'être totalement indigent, tout habitant du Châteauneuf de cette époque a tôt ou tard affaire à lui. Le visiteur est reçu au bourg, généralement à l'étude, parfois au cabaret. Le notaire se déplace

²⁶ 3 E 8 / 6 - 7 avril 1749 - Archives du notaire J.-B. Bonnet - Archives départementales de la Nièvre

²⁷ On trouve donc des Bonnet dits La Fronde, Roussillon, Mitaux, Grand Bois, des Maulis, Chevrolle, Mitaine, Mineur, Bois-Carquault, Gonas, Sans Souci, Gros Bled...

²⁸ Jean-Baptiste Bonnet est né en avril 1714 à Cessy-les-Bois (registre paroissial).

²⁹ 3 E 8 / 6 - Archives du notaire J.-B. Bonnet - Archives départementales de la Nièvre

également à domicile, et pas seulement pour un testament ou un inventaire après décès. Certains actes sont écrits au moulin de Chaume, en la chartreuse de Bellary ou au château d'Arbourse. Jean-Baptiste Bonnet rédige également le procès-verbal des assemblées d'habitants, lesquelles se tiennent le dimanche, une ou deux fois l'an, à l'issue de la grand-messe. Fermier de la châtellenie de Châteauneuf, il occupe également les fonctions de procureur fiscal, c'est-à-dire qu'il exerce le ministère public au sein de la justice seigneuriale. A ce titre, il veille à l'application des lois et, de façon plus générale, à l'intérêt public et... seigneurial. Il intervient par exemple en matière de protection des mineurs ou requiert à l'occasion l'inhumation d'un quidam mort *de mort imprévue*³⁰. Bref, Jean-Baptiste Bonnet est, à Châteauneuf, un personnage central, doté d'une connaissance approfondie de la réalité locale et d'un réel pouvoir. A ce titre, c'est sans doute un homme courtois, dont on doit chercher à s'attirer les faveurs. Les archives ne permettent pas de juger si Jean-Baptiste Gorrard en bénéficie mais les deux hommes sont amenés à se côtoyer : la fille du colporteur savoyard épouse l'un des frères du notaire, Balthazar Bonnet, laboureur de son état (1769)³¹. Le mariage étant célébré en l'église de Châteauneuf (Jean-Baptiste Bonnet, lui, s'est marié à Nevers³²), on imagine qu'il s'ensuit un banquet chez les Bonnet. C'est certainement cette maison-là dont font état les archives. La demeure familiale n'est pas à ce jour localisée avec certitude mais on imagine qu'il s'agit de la plus belle maison du pays. Edme Larousse, domestique du sieur Bonnet, s'y emploie mais il n'est vraisemblablement pas seul. En 1826, la maison située juste en face de l'église a pour propriétaire un certain Charles Bonnet, notaire. A l'époque, on paie un impôt sur les portes et les fenêtres. La maison du notaire ne compte pas moins de deux portes cochères et trente portes et fenêtres ordinaires³³. Ce n'est peut-être pas la plus belle du bourg - cela reste une question d'appréciation personnelle - mais c'est sans conteste la plus taxée (suivie de près, d'ailleurs, par la maison d'un petit-fils de Jean-Baptiste Gorrard).

La châtellenie de Châteauneuf a pour seigneur, à l'époque, le duc de Nevers - dont le notaire se trouve d'ailleurs être le représentant local de par sa fonction de procureur fiscal. Elle englobe divers petits fiefs (Pressour, Fonfaye, Crot-Ravard, Fontenaille...), dotés chacun de leur seigneur respectif. La justice y est théoriquement rendue par un bailli (juge civil et criminel), assisté du procureur fiscal et d'un greffier, mais les archives révèlent que le poste est resté vacant de longues années. On suppose que celui de Nannay a dû peu ou prou en occuper les fonctions jusqu'à la nomination, le 11 juillet 1760, d'un nouveau titulaire, Jean-Alban Berle³⁴, exerçant déjà ses fonctions dans diverses châtellenies des environs. Au nombre des autorités locales, il faut également mentionner le syndic (représentant de la communauté, parfois élu, parfois désigné par l'intendant), Joseph Poubeau³⁵, marchand-laboureur issu d'une

³⁰ 17 mai 1777 - Registre paroissial de Châteauneuf-Val-de-Bargis

³¹ 28 novembre 1769 - Registre paroissial de Châteauneuf-Val-de-Bargis

³² Jean-Baptiste Bonnet épouse Anne Paponat le 13 mars 1748 à Nevers-Saint-Pierre.

³³ 3 P 064 / 1 - Cadastre de Châteauneuf-Val-de-Bargis

³⁴ Bulletin de la Société scientifique et artistique de Clamecy - 1945

³⁵ 3 E 8 / 7 - Assemblée d'habitants du 12 novembre 1752 - Archives du notaire J.-B. Bonnet - Archives départementales de la Nièvre

vieille famille de chirurgiens. On ne sait malheureusement pas grand-chose de lui, sinon qu'il vit au bourg (il ne figure même pas dans la base de données du Cercle généalogique nivernais !). Il assiste, en compagnie du notaire, à chaque assemblée d'habitants (la présidant ?). Ces derniers, d'ailleurs, interviennent en sa faveur lorsqu'est évoqué le montant de son impôt. Cette sollicitude n'est pas due au hasard : la charge de syndic, peu enviée, mérite bien une compensation financière (en 1747, Joseph Poubeau s'acquitte d'un impôt de 29 livres³⁶ ; en 1755, devenu syndic, il ne paie plus que 3 livres³⁷). Correspondant local de l'intendant de Bourges, ses attributions sont diverses : levée des vingtièmes (impôt foncier), organisation du recrutement des miliciens et du logement des troupes de passage... Curieusement, tout syndic qu'il soit, Joseph Poubeau ne signe aucun des procès-verbaux des dites assemblées. C'est qu'il en est tout bonnement incapable ! On se demande alors comme s'organise sa correspondance avec l'intendant de Bourges... Autre autorité, morale celle-là : le curé, Charles Aulard, représentant de l'évêque d'Auxerre. Contrairement au syndic, il n'assiste pas aux assemblées d'habitants mais il dispose certainement d'un pouvoir d'influence étendu et il est par exemple d'usage, en matière de justice, de le consulter. On imagine que les trois hommes - procureur, syndic et curé - s'entretiennent régulièrement des affaires locales, chacun empêchant peut-être l'autre d'empiéter sur ses prérogatives. Tous les deux bons connaisseurs de la réalité locale, le curé et le notaire ont en outre un point commun qui les singularise en cette époque où l'analphabétisme est de règle : ils savent lire et écrire.

On trouve également au bourg quelques bourgeois, enrichis par le commerce du bois : Philippe Picolet, frère du cabaretier, *bourgeois de ce lieu* ; Gaspard Brossard, lui aussi marchand de bois - qui deviendra plus tard le procureur fiscal de Châteauneuf. Originaire de Beaumont-la-Ferrière, c'est à la suite de son mariage³⁸ avec une *damoiselle* Picolet, fille du lieutenant et marchand de bois Philippe Picolet, évoqué à l'instant, qu'il s'installe à Châteauneuf. Propriétaire terrien, très actif en affaires, il est, en 1755³⁹, le plus gros contribuable de Châteauneuf avec un impôt de près de 100 livres (d'un montant huit fois supérieur à celui de Jean-Baptiste Gorrand)... alors qu'il n'a que 24 ans ! Il faut citer également le nom de la *damoiselle*⁴⁰ Marie Germain, veuve d'un autre marchand de bois, issue d'une famille de procureurs fiscaux de Colméry. Beaucoup moins riche que Gaspard Brossard, si l'on en croit les archives fiscales, elle n'en retient pas moins l'attention car elle est la seule de son sexe à conduire des affaires ordinairement réservées aux hommes, en un temps où *la femme procède à l'autorité de son mary*. Veuve, âgée de 47 ans, propriétaire du domaine du Potin, elle semble avoir repris au pied levé les activités de son mari et passe force contrats en l'étude du notaire Bonnet. A sa mort, le 3 août

³⁶ 1 C 63 - Rôle de taille du 12 janvier 1747 - Archives départementales de la Nièvre

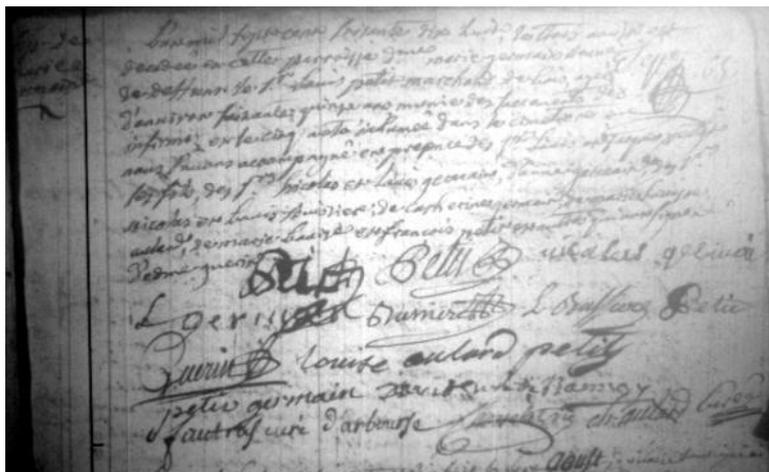
³⁷ 1 C 68 - Rôle de taille du 7 décembre 1754 - Archives départementales de la Nièvre

³⁸ 15 février 1752 - Registre paroissial de Châteauneuf-Val-de-Bargis

³⁹ 1 C 68 - Archives départementales de la Nièvre

⁴⁰ Le mot « damoiselle » s'emploie aussi bien pour une femme mariée que pour une jeune fille et désigne une femme née de parents nobles. Concernant Marie Germain (1703 / 1778), cette extraction reste à confirmer.

1778, on relève une quinzaine de signatures au bas de son acte de décès⁴¹, là où, pour le plus grand nombre, il n'y en a souvent qu'une : celle du curé.



Acte de décès de Marie Germain (3 août 1778)

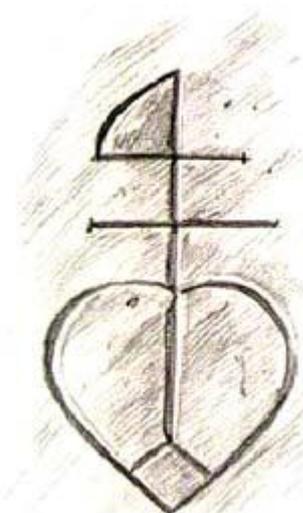
Une ou deux fois par an, à l'automne, la communauté d'habitants se réunit à l'issue de la grand-messe dominicale, *le peuple sortant en grand nombre* de l'église. La réunion se tient devant le porche de l'édifice, à proximité des tombes. L'ordre du jour, en ces années du milieu du siècle, en est toujours le même : la taille, principal impôt de l'Ancien Régime. Le plus souvent, la réunion est convoquée à l'initiative des collecteurs de taille (simples villageois désignés par la population). Il s'agit de dresser la liste des *bien venus* (nouveaux contribuables) et des *mauperts* (ceux qu'on retire du rôle de taille, soit parce qu'ils ont quitté le village, soit parce qu'ils sont décédés, soit parce qu'ils ne sont plus en état de payer). L'affaire est d'importance car elle a des répercussions sur la quote-part de chacun, la somme réclamée à la communauté d'habitants restant identique. Il s'agit également de procéder à divers ajustements prenant en compte les aléas de la vie. Ainsi évoque-t-on la pauvreté d'un manoeuvre, le grand âge et l'infirmité du maréchal-ferrant du bourg⁴². Chacune de ces réunions rassemble une petite trentaine de personnes, composant, selon l'expression consacrée, la *plus grande et saine partye des habitans*. Le notaire, Jean-Baptiste Bonnet, est évidemment du nombre puisque c'est lui qui rédige le procès-verbal. On peut être séduit par cette apparente démocratie. Ainsi, en quatre ans, près du tiers des chefs de famille castelneuviens participent à l'une ou l'autre de ces réunions. De plus, il semble bien que les habitants des hameaux y soient autant représentés que ceux du bourg (on aurait pu craindre le contraire). Cette démocratie a pourtant ses limites. Les femmes n'ont évidemment pas la parole. Les laboureurs sont surreprésentés aux dépens des manoeuvres, pourtant deux ou trois fois plus nombreux. Quant à ces derniers, souvent dépendants économiquement des laboureurs, ils disposent sans doute d'une liberté de parole toute relative. On imagine également - mais c'est la loi de la démocratie directe - que certains habitants, plus éloquents ou plus influents que d'autres, manipulent les débats dans le sens de leurs intérêts. De ces débats, on ne sait d'ailleurs strictement

⁴¹ 3 août 1778 - Registre paroissial de Châteauneuf-Val-de-Bargis

⁴² 3 E 8 / 6 - Assemblée d'habitants du 29 novembre 1750 - Archives départementales de la Nièvre

rien, le procès-verbal n'en livrant que les conclusions. Jean-Baptiste Gorrard assiste à l'une de ces réunions, le 29 novembre 1750⁴³. Y fait-il entendre sa voix ? Quelle position y défend-il ? Se trouve-t-il en minorité ? A ces questions, il est impossible de répondre et cela vaut pour les vingt-sept autres participants. A l'issue de la réunion, chacun est invité à signer le procès-verbal (mais cela se fait-il le jour-même ?). Ordinairement, on relève une petite dizaine de signatures. Mais il arrive qu'il n'y en ait que deux (réunion du 12 novembre 1752⁴⁴), greffier compris...

La réunion terminée, certains ont probablement la tentation de poursuivre les débats dans un des cabarets tout proches. Jean-Baptiste Gorrard est peut-être du nombre. Pour s'y rendre, il passe devant la maison qu'il vient d'acheter un an plus tôt à un chirurgien du bourg, le fils d'un ancien cabaretier de Châteauneuf. Le bâtiment a abrité pendant plusieurs années l'atelier d'un maître-sellier. Jean-Baptiste Gorrard s'en porte acquéreur en juin 1749. L'acte de vente⁴⁵ est établi au nom de trois de ses enfants, alors âgés, respectivement, de 6 ans, 4 ans et 10 mois. Il s'agit donc d'assurer leur avenir. La maison se compose de deux *chambres* basses (de deux pièces), d'un grenier, d'un jardin et de l'inévitable chènevière. Elle est située sur la flanc nord de l'église, dont elle ne semble séparée que par la *grange aux Moines*. Le sol en est parqueté et on y trouve une entrée à croisée. Le montant de la vente est fixé à trois cents livres, ce qui constitue une belle somme. Le vendeur, François Malville, fils de François Malville (l'homonymie père-fils est fréquente), est un homme qui doit approcher de la soixantaine. Il est donc chirurgien, c'est-à-dire qu'il sait raser et saigner. Son métier, il l'a appris en un an, auprès d'un maître-chirurgien de La Charité. On relève avec amusement que le contrat d'apprentissage⁴⁶, daté de 1701, stipule que François Malville, le père, ne pourra prétendre à aucun dédommagement si François Malville, le fils, vient à se débaucher au cours de sa formation.



Dix-huit mois s'écoulent. Une partie de la famille emménage peut-être dans l'ancienne maison du chirurgien mais, au mois de décembre 1750, Jean-Baptiste Gorrard entreprend d'en faire construire une seconde, de l'autre côté du *grand chemain*, en récupérant en partie les matériaux de la première. La nouvelle maison doit être achevée en six mois, pour un montant de quatre cents livres. C'est un charpentier de la Creuse qui se charge des travaux. Aux termes du contrat⁴⁷, passé chez le notaire Bonnet, Jean-Baptiste Gorrard s'engage à fournir les planches, pour le grenier, et les clous (peut-être fabriqués par les cloutiers de la forge de Chaume). Comme l'ancienne, la nouvelle maison est composée de

⁴³ 3 E 8 / 6 - Assemblée d'habitants du 29 novembre 1750 - Archives départementales de la Nièvre

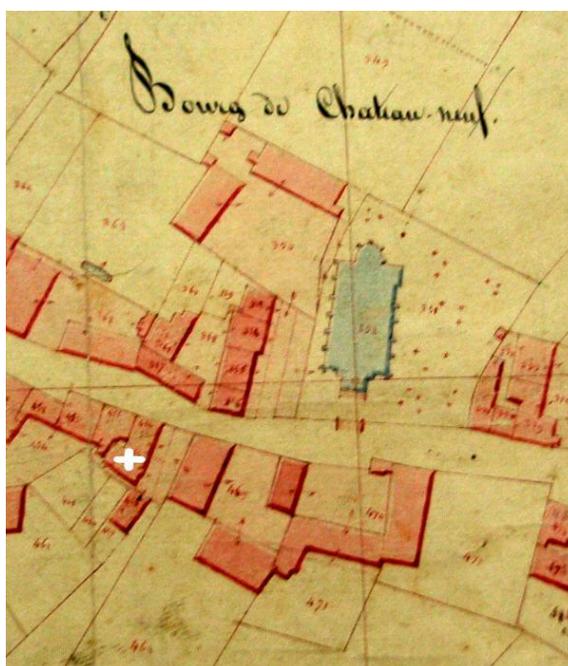
⁴⁴ 3 E 8 / 7 - Assemblée d'habitants du 12 novembre 1752 - Archives départementales de la Nièvre

⁴⁵ 3 E 8 / 4 - 30 juin 1749 - Archives du notaire J.-B. Bonnet - Archives départementales de la Nièvre

⁴⁶ 3 E 4 / 81 - 25 juin 1701 - Archives du notaire Louis Bellot (La Charité-sur-Loire) - Archives départementales de la Nièvre

⁴⁷ 3 E 8 / 6 - 13 décembre 1750 - Archives du notaire J.-B. Bonnet - Archives départementales de la Nièvre

deux chambres et d'un grenier. Elle compte deux fenêtres (1, 30 m x 0, 80 m) et trois portes, dont l'encadrement est en pierre de taille. Deux portes ouvrent sur l'extérieur, l'une sur le jardin, à l'arrière, l'autre sur la rue (c'est à cet endroit que l'on pourrait peut-être trouver, gravée sur le linteau, la marque au chiffre 4 - marque des colporteurs savoyards). La troisième est une porte intérieure permettant de circuler d'une pièce à l'autre. Le toit est couvert de tuiles - ce qui doit constituer à l'époque une exception, même au bourg. Chaque pièce - dont le sol est carrelé - est chauffée par une cheminée de brique habillée d'un manteau de bois. L'une d'elles abrite un four dans le pignon. Ce même pignon est bordé, à l'extérieur, de deux petits toits propres à abriter des porcs ou de la volaille. Sous l'une des fenêtres se trouve une *bassy*, sorte d'évier de pierre creusé dans l'épaisseur du mur. On imagine que la pièce donnant sur la rue doit servir de magasin d'exposition pour les étoffes et les dentelles et l'autre de pièce à vivre pour toute la famille. Avec ses dimensions atypiques (11 m 34 x 7 m 12) et ses 80 m² au sol, c'est l'une des plus vastes maisons de Châteauneuf (nombre de maisons ne comptent qu'une pièce, *grenier dessus*) et un évident signe de la réussite sociale de son propriétaire. Car nous sommes à l'évidence dans le "haut-de-gamme" immobilier de l'époque (en tout cas local). Peu nombreux sans doute sont ceux qui, à Châteauneuf, sont en mesure de rivaliser. Le notaire, qui rédige l'acte et le fait signer par les deux cabaretiers du bourg, est évidemment du nombre.



Emplacement supposé de la maison de J.-B. Gorrard

Décidément préoccupé par l'avenir de sa progéniture, Jean-Baptiste Gorrand, en bon père de famille, se met en quête d'une formation pour sa fille aînée, Jacqueline, alors âgée de douze ans. Une nouvelle fois, il se tourne vers l'un de ses voisins, Humbert François, maître-tailleur et tapissier, installé au bourg depuis cinq mois. Venu de Lyon (mais peut-être bien, lui aussi, *savoyard de nation* comme nombre de Lyonnais de l'époque), Humbert François est spécialisé dans la confection de *corps*

(de corsets) pour les femmes et les enfants. Aux termes du contrat⁴⁸ signé entre les deux hommes, Jacquette Gorrard doit effectuer un séjour de deux ans chez le tailleur. Elle y sera nourrie et vêtue. Son maître s'engage également à lui apprendre à lire et à écrire (il n'y a apparemment pas d'école, alors, au bourg). Mais, quatre jours plus tard, le maître-tailleur se ravise et signe un second contrat d'apprentissage⁴⁹, annulant le premier, au bénéfice du cabaretier François Pic. Finalement, c'est en effet la fille de ce dernier - et non celle de Jean-Baptiste Gorrard - qui est accueillie par le maître-tailleur et son épouse. Les modalités de ce second contrat diffèrent d'ailleurs sensiblement. La durée de l'apprentissage n'est plus que de six mois, au lieu de deux ans. Nourrie, la jeune fille est également *couchée* - disposition appréciée à sa juste valeur par le restant de la famille qui vit et dort, vraisemblablement, dans une même pièce. Quant aux raisons pour lesquelles ce second contrat se substitue si rapidement au premier, il est évidemment illusoire, si longtemps après, d'espérer les éclaircir. Le dynamisme et la réussite des colporteurs savoyards suscitent souvent ici ou là quelques grincements de dents, voire une franche xénophobie. Les différends commerciaux sont fréquents. Peut-être avons-nous ici affaire à une complication de ce genre. De façon générale, les rapports sociaux ne semblent pas empreints d'une grande douceur. Les recours en justice sont nombreux et le juge de la châtellenie ne chôme pas⁵⁰. La consultation de ses archives permet de constater que bon nombre des habitants du bourg entretiennent des rapports conflictuels.



⁴⁸ 3 E 8 / 6 - 23 mai 1750 - Archives du notaire J.-B. Bonnet - Archives départementales de la Nièvre

⁴⁹ 3 E 8 / 6 - 27 mai 1750 - Archives du notaire J.-B. Bonnet - Archives départementales de la Nièvre

⁵⁰ 68 B 2 - Registre du bailliage de Châteauneuf - Archives départementales de la Nièvre

A quelques pas de la maison familiale des Gorrard, en retrait de l'église, se trouve le presbytère. C'est là que vit le curé, Charles Aulard, âgé d'une quarantaine d'années. En 1750, il n'y a apparemment pas de vicaire à Châteauneuf, malgré l'étendue de la paroisse, mais le curé n'est pas seul pour autant : Anne Bornet, servante-domestique de son état, partage les lieux et tient la maison en ordre⁵¹. Dans la paroisse voisine de Nannay, une cohabitation semblable suscite des ragots plus ou moins bienveillants⁵² mais rien de tel à Châteauneuf ou, plus exactement, rien qui ne nous soit parvenu. Aucun texte contemporain ne nous renseigne non plus sur l'état des lieux. Soixante-dix ans plus tard, le maire de Châteauneuf, en livre une description édifiante⁵³ : murs lézardés, toit affaissé, portes vermoulues.... Cependant, par le passé, les descriptions comparées de l'église et du presbytère furent toujours à l'avantage de la maison curiale. Celle-ci dispose de la plus vaste cour du bourg. Comme chez ses voisines, un tas de fumier s'y amoncelle. Une grange en délimite le côté nord, dans laquelle le curé fait déposer ses *dismes* - c'est-à-dire le produit de l'impôt prélevé sur les récoltes des habitants de Châteauneuf (curé et presbytère sont à la charge de ces derniers). La dîme est un impôt en nature, de fraction variable (souvent une gerbe sur douze ou treize). Concurrencé ici ou là par les chartreux de Bellary, Charles Aulard perçoit la dîme des gros et menus grains (les *gros* grains sont le froment, le méteil et le seigle ; les *menus* grains sont ceux que l'on sème en mars : l'orge, l'avoine, le mil, les pois, les lentilles, les vesces), la dîme d'agneaux, de chanvre, de vin... Ce n'est évidemment pas le curé lui-même qui se charge de *voiturer* le tout dans sa grange du bourg. Il emploie pour ce faire un laboureur du Château, Jean Petit, qui s'en acquitte moyennant une rétribution de soixante livres par an (à quoi s'ajoutent trois livres pour l'achat d'une paire de souliers !). Le marché⁵⁴ passé entre les deux hommes stipule que le laboureur s'engage également à cultiver les terres et à charroyer les vendanges et les foins des prés de la cure. On apprend au passage que c'est dans l'un ces prés que le curé fait pacager sa jument, auxiliaire indispensable à l'exercice de son sacerdoce. En effet, la paroisse est très étendue et certains de ses hameaux sont distants d'une bonne lieue du bourg (plus de quatre kilomètres). Or le curé est amené à s'y rendre, au moins épisodiquement, notamment pour y porter le saint-sacrement aux mourants. Venu de Nannay - où il a officié dix ans -, Charles Aulard est le curé de Châteauneuf qui est resté le plus longtemps en fonction : trente-quatre ans, de 1750 à 1784. Décédé à l'âge d'*environ* soixante-quinze ans, il est enterré à Châteauneuf le 23 juillet 1784⁵⁵, *au pied de la croix* comme il l'a demandé. Plusieurs curés des villages voisins assistent à ses obsèques. A cette époque, le cimetière se trouve sur le flanc sud de l'église. L'ancien cimetière, celui qui se trouve sur les promenades, n'est apparemment plus un lieu d'inhumation.

S'ils se distinguent par leur soif de réussite matérielle, les marchands-merciers savoyards font également preuve d'une grande piété (nombre d'entre eux fondent des

⁵¹ 1757

⁵² 3 E 8 / 9 - 4 août 1760 - Archives du notaire J.-B. Bonnet

⁵³ O 064 art. 1 - 23 novembre 1821 - Lettre du maire de Châteauneuf - Archives départementales de la Nièvre

⁵⁴ 3 E 8 / 4 - 29 mai 1743 - Archives du notaire J.-B. Bonnet - Archives départementales de la Nièvre

⁵⁵ 23 juillet 1784 - Registre paroissial de Châteauneuf

oratoires ou des chapelles dans leur paroisse d'origine). On imagine qu'il en est de même pour Jean-Baptiste Gorrand. A l'époque, assister à la messe est de toutes façons obligatoire (seuls quelques mauvais esprits et fortes têtes osent aller *se pourmener ailleurs*). D'autre part, au-delà de la manifestation religieuse, la messe dominicale est aussi l'occasion de se tenir au courant des nouvelles et de côtoyer la bonne société locale. En effet, même s'il le fait parfois à contre-cœur, une des attributions du curé est de faire la lecture publique des ordonnances royales. Ses annonces peuvent également concerner la vie locale : assemblée d'habitants, battue aux loups, vente de terres que leur propriétaire fait *crier au prône*⁵⁶... En bon commerçant qu'il est, Jean-Baptiste Gorrand doit être à l'affût de toute opportunité. L'église, plus petite qu'aujourd'hui - mais susceptible d'accueillir neuf cents personnes tout de même -, est en mauvais état, autant du fait des outrages du temps, et de l'histoire, que faute d'entretien. On y trouve sans doute quelques chaises et quelques bancs - ne serait-ce que parce que leur location assure quelques revenus à la *fabrique*, association de laïcs administrant les biens de l'église (en 1723, le sieur Henri Gascoing, du Pressour, consacre 30 sols par an à la location d'un banc dans l'église⁵⁷). Mais la quasi-totalité des habitants assistent à la messe debout. Même si, en cette seconde moitié du XVIII^e siècle, la pratique tend à se raréfier, on y enterre encore sous les dalles⁵⁸ : trois inhumations en 1750 (c'est en 1776 qu'une ordonnance royale tente de mettre un terme à cette pratique). L'examen des registres paroissiaux permet de constater que l'inhumation dans l'église n'est pas réservée aux seuls notables de la paroisse même si ceux-ci sont en quelque sorte "prioritaires". Des manoeuvres ou des charbonniers sont également inhumés à l'intérieur de l'église. Dans un cas au moins, cette inhumation répond au vœu expressément formulé par le

⁵⁶ 3 E 8 / 4 - 14 juin 1743 - Adjudication d'une maison « créée » au prône - Archives du notaire J.-B. Bonnet

⁵⁷ 2 C 600 - Archives départementales de la Nièvre

⁵⁸ Liste des habitants inhumés dans l'église entre 1745 et 1755 : Gabriel Bonnet, fils d'un laboureur, 18 mois (28 mai 1745) ; Marie-Jeanne Picolet, fille du procureur fiscal de Nannay, 13 ans (27 janvier 1746) ; Charles Vailleux, fils d'un marchand de bois, 15 jours (1^{er} octobre 1747) ; Marie-Gabrielle Lauverjon, 85 ans (11 mars 1748) ; Joseph Malleville, 60 ans (24 juin 1748) ; Guy Durand, manoeuvre, 60 ans (26 février 1750) ; Edmée Chèvre, veuve de Jean Narcy charbonnier, 76 ans (8 mars 1750) ; Jacques-Philippe Picolet, 33 ans (1^{er} avril 1750) ; Philippe Picolet, lieutenant, 78 ans (3 juin 1751) ; Marie Boulé, femme du manoeuvre Jean Bonnet, 70 ans (15 septembre 1751) ; Jean Delery, sabotier (6 janvier 1752) ; François Lamy, charbonnier, 70 ans (8 janvier 1753) ; François Brossard, fils du marchand de bois Gaspard Brossard, 15 mois (23 octobre 1753) ; Eugénie Girault, veuve d'un dresseur de bois, 76 ans (3 février 1755) ; François Cafard, fils d'un laboureur, 10 mois (15 octobre 1755) et Pierre-Gaspard Brossard, fils du marchand de bois Gaspard Brossard, 2 mois et demi (19 novembre 1755).

	Baptêmes	Mariages	Sépultures (église)	Sépultures (cimetière)
1745	39	3	1	17
1746	44	6	1	41
1747	39	10	1	36
1748	36	6	2	30
1749	44	8	0	33
1750	34	7	3	52
1751	38	16	3	28
1752	56	12	1	20
1753	45	11	2	25
1754	30	10	0	22
1755	48	13	3	12

défunt, manoeuvre de son état, dans son testament⁵⁹. Cette "prestation" n'est pas gratuite. Un inventaire après décès⁶⁰ de 1743 fait état d'une dette de sept livres et sept sols due au curé pour l'inhumation d'une jeune femme morte en couches, à quoi s'ajoute une somme d'une livre et cinq sols due au marguillier. Le testament évoqué ci-dessus ne fait pas explicitement état d'une contrepartie financière mais cela va sans dire.

Curé et marguillier, en cette année 1750, ne chôment d'ailleurs pas. Cette année-là, en effet, on relève dans le registre paroissial 55 décès au total, soit 85 % d'augmentation par rapport à la moyenne annuelle des décès entre 1745 et 1755. Il est évidemment tentant d'y voir l'effet d'une éventuelle épidémie, qu'il reste à déterminer (variole ou autre). Une chose est sûre : en ce temps-là, bien plus qu'aujourd'hui, la mort fait partie de la vie. Vivants et morts se côtoient étroitement, ne serait-ce que parce que le cimetière se trouve en plein bourg. Même si - suppose-t-on - il est enfin clôturé et que les visiteurs, à deux ou à quatre pattes, s'y attardent moins facilement qu'au début du siècle, des odeurs suspectes ne continuent pas moins à en émaner. Les habitants du bourg en sont-ils gênés ? Pas sûr, en un temps où chacun, à sa porte, entretient un tas de fumier. Les nuisances olfactives et sonores de ce temps sont difficilement imaginables par un esprit contemporain. Le *grand chemin*, par exemple, qui traverse le bourg, est le vecteur de nombre d'entre elles. Il n'est évidemment pas pavé - il faudra encore patienter trois quarts de siècle⁶¹. Les eaux pluviales ruisselant des collines environnantes y croupissent, refluant jusque dans l'intérieur des maisons dont elles minent les fondations, infectant l'air. Les déjections animales (et humaines ?) se mêlent à la boue des fondrières, creusées par les roues des chariots circulant entre les forges du pays. Boueux et malodorant, donc, le *grand chemin* est, six mois sur douze, à peine praticable.

Entre les jurons des charretiers - réputés pour la rudesse de leurs moeurs - et le beuglement des animaux, on distingue peut-être les coups de marteau du maréchal-ferrant sur l'enclume. La maison de ce dernier, Louis Girault, se situe à quelques pas de celle de Jean-Baptiste Gorrard, du même côté du *grand chemin*, face à la fontaine et à la *commune* (terres dont l'usage appartient à la communauté d'habitants et propriété au seigneur). Peut-être affiche-t-elle, en façade, un "bouquet de Saint-Eloi", sorte de rosace composée de fers à cheval soudés les uns aux autres et servant d'enseigne. Chez les Girault, on est maréchal de père en fils (on trouve encore à Châteauneuf des maréchaux de ce nom en 1933). De fait, en cette année 1750, la grande maison abrite au moins deux couples de maréchaux formant une communauté, les parents, d'un âge avancé, et l'un de leurs fils et sa femme. Louis Girault, le père, est âgé de 75 ans. Selon son propre témoignage, il est désormais *hors d'état de gagner sa vie*⁶² (il meurt d'ailleurs trois ans plus tard). L'assemblée des habitants intervient en sa faveur, réclamant que le montant de son impôt soit diminué *a cause*

⁵⁹ Guy Durand, manoeuvre d'Asvins, décédé le 26 février 1750. Le testament est daté du 21 février.

⁶⁰ 3 E 8 / 4 - Inventaire après décès de François Namy - 16 juillet 1743 - Archives départementales de la Nièvre

⁶¹ La grand-rue de Châteauneuf sera pavée en 1821.

⁶² 3 E 8 / 6 - 13 novembre 1750 - Archives du notaire J.-B. Bonnet - Archives départementales de la Nièvre

*de son grand age et de ses infirmités*⁶³. Le vieillard et sa femme font donation⁶⁴ à leur fils Claude de la *boutique* de maréchal leur appartenant (la *boutique* désigne ici l'ensemble des outils utilisés par l'artisan). La composition exacte de cette boutique, évaluée à 30 livres, n'est pas détaillée mais elle doit ressembler à celle⁶⁵ d'un second fils Girault, établi au hameau du Château à la même époque : soufflet, enclume de fer battu, étai (*etot*), tenailles, marteaux à main, marteaux à frapper devant (gros marteaux d'une masse de 5 à 7 kg, que l'on tient à deux mains, pour forger les grosses pièces), tricoises (tenailles à long manche servant à ferrer et déferrer les chevaux)... Claude Girault, le fils, remercie *humblement* et promet de s'occuper de ses parents *comme de bons enfants doivent faire envers leurs père et mère*. L'atelier des Girault est alors adossé à la maison familiale, dans une petite *chambre* évaluée à 40 livres - dont l'ouverture se fait sans doute vers les eaux de la Syllandre, toute proche. On y trouve la boutique, ainsi qu'une forge et une cuve remplie d'eau. Il semble que cette boutique ait été par la suite déplacée, sans doute en raison des risques d'incendie. La maréchalerie Girault est la seule du bourg et les affaires sont florissantes. On y croise toujours du monde. C'est que le maréchal ne se contente pas de ferrer les chevaux et autres animaux de trait. Il est également forgeron, fabrique et répare tout ce qui est en fer : les socs de charrue, les bandages des roues de charrettes, les outils des paysans et des artisans, les ustensiles de cuisine (crémaillère, trépied...). Il fait également office de vétérinaire. Bref : il est indispensable. On trouve d'ailleurs à la même époque une maréchalerie dans plusieurs hameaux de Châteauneuf : Bellary, Chamery, Chaume, l'Evêque...



Maréchal-ferrant de Chasnay (Collection de J.-M. Gendre)

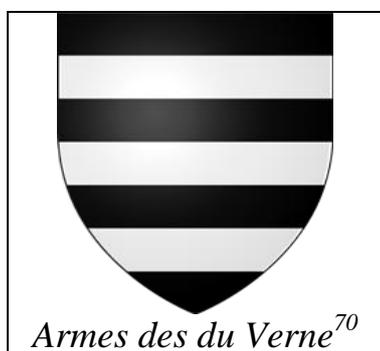
Si les habitants des hameaux descendent au bourg, ce n'est donc pas pour y trouver un maréchal. Des artisans, ils en ont à leur porte : charron, couvreur, tailleur d'habits, sabotier... Non, ce qui les amène au bourg, en premier lieu, c'est la messe, obligatoire, engendrant un flux dominical auquel nul, en théorie, ne saurait se soustraire. En pratique, bon nombre de paysans, répugnant à quitter leur chaumière et leurs terres, y vont à tour de rôle ou se font représenter. Mais on peut aussi venir au

⁶³ 3 E 8 / 6 - 29 novembre 1750 - Archives du notaire J.-B. Bonnet - Archives départementales de la Nièvre

⁶⁴ 3 E 8 / 6 - 13 novembre 1750 - Archives du notaire J.-B. Bonnet - Archives départementales de la Nièvre

⁶⁵ 3 E 8 / 7 - 17 décembre 1752 - Archives du notaire J.-B. Bonnet - Archives départementales de la Nièvre

bourg de sa propre initiative, pour son propre compte. Certains sont surtout attirés par les cabarets, d'autres par la palette de services offerts par le bourg : école (même si l'on ne relève, au XVIIIe siècle, que deux enseignants : le *maistre d'escolle* François Perreau⁶⁶ et son pendant féminin Marie-Anne-Victoire-Josèphe Jorré⁶⁷), étude notariale, "cabinet médical", cimetière, marché (lequel est installé, selon l'abbé Charrault, le long du mur du cimetière de l'église)... La curiosité n'est sans doute pas absente des motivations paysannes : venir au bourg, c'est apercevoir de beaux messieurs et de belles dames, bien habillés, parlant bien, sachant souvent lire et écrire, ayant de l'entregent. Et pour ceux-ci, c'est sans doute l'occasion de se montrer, d'exhiber un nouvel attelage, d'afficher une perruque flambant neuve, d'étrenner un nouveau corset (c'est que le bourg offre les services d'un certain nombre d'artisans spécialisés : drapiers, couturiers, tailleur de corps, maître-perruquier, sellier, bourrelier ...). Bien sûr, les habitants du bourg doivent regarder leurs concitoyens des hameaux avec une certaine condescendance. Mais la séparation, entre les deux mondes, n'est pas totale. Il arrive assez souvent qu'un enfant de paysan ait pour parrain ou marraine un *monsieur* ou une *dame* du bourg et on devine que c'est un motif de fierté pour les parents. Les gens du bourg, eux, ont besoin des paysans : le curé de ses ouailles, le chirurgien de ses patients, le notaire de ses clients. Aussi fruste soit-elle, la foule des habitants des hameaux - neuf fois plus nombreux - constitue un précieux vivier. Par ailleurs, elle fournit une main-d'oeuvre bon marché. Les serviteurs-domestiques de ces messieurs du bourg en sont issus. Enfin, venir au bourg, c'est aussi s'ouvrir au monde. En effet, contrairement aux hameaux (Chaume excepté), le bourg n'est pas exclusivement peuplé d'autochtones. Il accueille, provisoirement ou durablement, quelques "étrangers" : un colporteur savoyard, donc, mais aussi un tailleur de corsets lyonnais, une petite communauté de charpentiers et de maçons creusois... A l'occasion, on y croise les ouvriers allemands⁶⁸ de la forge de Chaume ou quelques pèlerins en route pour Sainte-Reine ou Compostelle (certains *pauvres passants*, sans doute épuisés, ne vont d'ailleurs pas plus loin⁶⁹)...



On trouve également, à Châteauneuf, quelques gentilshommes. A cette époque, le bourg, en effet, abrite quelques familles nobles, dont les du Verne de la Varenne. C'est à la fin du XVIIe siècle que le premier du nom est venu s'installer à Châteauneuf. Le 18 avril 1688⁷¹, en effet, Eustache-Laurent du Verne de la Varenne, 28 ans, épouse la fille de feu François de Farou, en son vivant syndic de Châteauneuf et seigneur des Reguins et de Beauregard. La mariée est alors âgée de 69 ans - soit 41 ans de plus que son époux -, ce qui conduit tout naturellement à s'interroger sur la nature exacte de leurs

⁶⁶ 12 décembre 1787 - Décès de François Perreau, ancien maître d'école de la paroisse - Registre paroissial de Châteauneuf

⁶⁷ 16 octobre 1787 - Registre paroissial de Châteauneuf

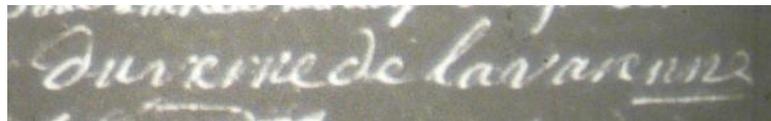
⁶⁸ 1 C 111 - Archives départementales de la Nièvre

⁶⁹ 17 juin 1682 - Décès de François Delage, pauvre passant - Registre paroissial de Châteauneuf

⁷⁰ *Fascé de sable et d'argent*. « Armorial de l'ancien duché de Nivernais » - Georges de Soultrait - 1847

⁷¹ Registre paroissial de Châteauneuf

sentiments. Il n'empêche : d'amour ou d'intérêt, ce mariage fixe la résidence des du Verne - de la famille des seigneurs de la Varenne-en-Bazois - à Châteauneuf. L'emplacement exact de la demeure familiale reste à préciser mais elle doit se trouver au nord-ouest du bourg. En 1744, en effet, un marchand de Châteauneuf donne à bail⁷² une maison située au carrefour des deux principaux chemins du bourg. L'acte précise que cette maison *tient du levant* (c'est-à-dire à l'est) *aux heritiers du s[ieu]r de la Varenne*. D'autre part, on sait que la famille du Verne possède au moins deux domaines à Châteauneuf, dont l'un, d'une quinzaine d'hectares, est appelé le Bourg. Il est évidemment tentant de faire le rapprochement avec les actuels Champs du Bourg, situés eux aussi dans cette même zone géographique. A l'époque, le domaine du Bourg s'étend sur 150 boisselées, soit 50 de froment, 50 de menus grains (orge, avoine...) et 50 de jachère⁷³. Les du Verne ne se chargent évidemment pas de mettre eux-mêmes leurs terres en valeur. Pour ce faire, ils ont des fermiers. Le dernier des du Verne de Châteauneuf est condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris le 25 ventôse de l'an II (15 mars 1794) et est guillotiné⁷⁴.



Signature de Jean-Claude du Verne de la Varenne (1751)

Veuf, vieillissant, connaissant une moindre réussite dans ses affaires, Jean-Baptiste Gorrard est peut-être tenté comme bon nombre de colporteurs de retourner au pays y finir ses jours (il a d'ailleurs racheté une partie des biens familiaux en 1748⁷⁵). Mais c'est à Châteauneuf qu'il meurt, le 22 mars 1774⁷⁶, à l'âge de 63 ans. Aucun de ceux dont il a tant recherché la société n'assiste à ses obsèques. Pour autant, ce décès ne marque pas la fin de la saga familiale. Les Gorrard sont désormais solidement installés au cœur de la vie locale. Le cadastre de 1829⁷⁷ établit l'existence de quatre maisons leur appartenant en plein bourg - dont une demeure bourgeoise lourdement taxée du fait de sa porte cochère et de ses vingt-sept portes et fenêtres - et de divers bâtiments, prés, terres et jardins. L'indéniable réussite de Jean-Baptiste Gorrard ne doit cependant pas nous amener à en exagérer l'ampleur. Même si ses revenus sont bien supérieurs à ceux de bon nombre d'habitants de Châteauneuf, Jean-Baptiste Gorrard reste un petit commerçant. On est très loin des fortunes amassées par certains de ses pairs partout en Europe, lesquelles s'élèvent parfois à plusieurs dizaines de milliers de livres⁷⁸. Par ailleurs, il semble bien qu'il ait connu, sur la fin, un net revers de fortune - le montant de son impôt, en 1768⁷⁹, étant quasiment revenu à son niveau de 1747 (on ne lui réclame que cinq livres et sept sols). De même, son aspiration à la reconnaissance sociale ne l'amène pas à s'associer à ces marchands

⁷² 3 E 8 / 4 - 5 mai 1744 - Archives du notaire J.-B. Bonnet - Archives départementales de la Nièvre

⁷³ 1 C 61 - Rôle de taille de 1738 - Archives départementales de la Nièvre

⁷⁴ « Le Nivernais et la Nièvre » - René Surugue - 1926

⁷⁵ 3 E 8 / 5 - 22 mai 1748 - Archives du notaire J.-B. Bonnet

⁷⁶ Registre paroissial de Châteauneuf

⁷⁷ 3 P 064 / 1 - Cadastre de Châteauneuf

⁷⁸ « Colporteurs et marchands savoyards dans l'Europe des XVIIe et XVIIIe siècles » - Chantal Maistre - 1992

⁷⁹ 1 C 85 - Archives départementales de la Nièvre

savoyards, minoritaires il est vrai, qui ont demandé une lettre de naturalité. Néanmoins, on se plaît à imaginer qu'il a pu ou dû adhérer à certaines traditions en usage dans son milieu, telle celle qui consiste à faire graver la fameuse marque au chiffre 4 sur le linteau de sa maison, ou celle qui incite à faire un don à sa paroisse d'origine, ou encore celle qui veut que l'on se fasse portraiturer. Il n'est donc pas impossible qu'il existe quelque part un portrait de Jean-Baptiste Gorrard ! Si l'existence de cette petite étude pouvait aider à le dénicher, cela suffirait amplement à la justifier !

Philippe Cendron, instituteur

Bibliographie

- *Colporteurs et marchands savoyards dans l'Europe des XVIIe et XVIIIe siècles* - Chantal Maistre - 1992

- *Petites villes et fait urbain en France au XVIIIe siècle - Le cas bourguignon* - Christine Lamarre - Editions universitaires de Dijon - 1993

- *Histoire de Châteauneuf-Val-de-Bargis et de la Chartreuse de Bellary* - Lucien Charrault - Paris - Res universis - 1990

Plan du bourg de Châteauneuf

Emplacement supposé de plusieurs maisons (1750) :

(1) - ancienne maison du chirurgien François Malleville, rachetée par Jean-Baptiste Gorrard en 1749

(2) - presbytère (et sa grange)

(3) - cabaret (cabaretier : Picolet ?)

(4) - cabaret (cabaretier : Pic ?)

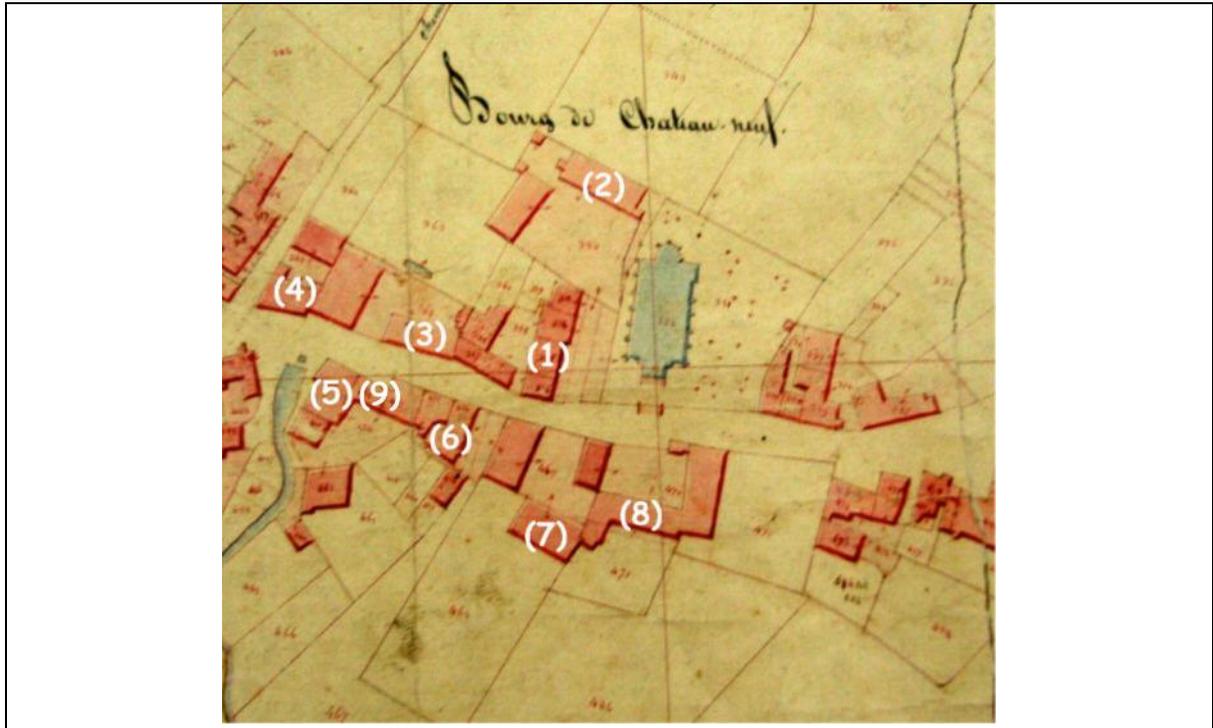
(5) - maréchalerie Girault

(6) - maison de Jean-Baptiste Gorrard, colporteur savoyard (date de construction : 1750)

(7) - maison (et grange) du fermier du Bazin, Alban Robin marchand de Fonfaye (1751)

(8) - maison (et grange) du notaire Jean-Baptiste Bonnet

(9) - maison du manoeuvre Edme Gagnepain



Remerciements

- André Devallière - Jean-Pierre Devignes - Jean-Marc Gendre - Christian Pennel -
Michèle Pruvot (CGHN-M)

- Date de publication le 28 octobre 2009 - Dernière mise à jour le 29 octobre 2011 -